



CONSEIL COMMUNAL CHÉSEREX

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 décembre 2008

Présidence : Monsieur Philippe Pellegrin, Président.

Membres présents : 33
 Membres excusés : 7
 Membres non excusés : 0
 Total membres : 40

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 25 septembre 08
2. Communications de la Municipalité
3. Préavis No 37/2008 : Budget 2009
4. Propositions individuelles

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 25.9.2008 :

Walter Louis Gubler, Municipal, relève au point 8 qu'il s'agit du chemin de Montoset et non de Montelier.

Un conseiller fait remarquer qu'il y avait 8 pts à l'ordre du jour et non 9.

Vote : Le procès-verbal corrigé est approuvé à la majorité (1 abstention).

2. Communications de la Municipalité :

Jacques Ansermet, Syndic :

1. Mme Monique Locatelli, boursière, va cesser son activité le 31 décembre prochain après 34 ans de service au sein de la Commune. Il salue son travail et informe le Conseil qu'elle sera remerciée comme il se doit pour son engagement lors de la première séance de l'année 2009.
2. La remplaçante de Mme Locatelli, Mme Martine Wampfler, est présentée à l'assemblée. Elle est chaleureusement accueillie par tous les conseillers.
3. La région Assé et Boiron étant en pleine évolution, une étude sectorielle est en train de se faire pour déterminer le meilleur fonctionnement entre ces 9 Communes (transports publics, développement territorial, emploi, habitants) et ainsi être en phase avec le Plan Directeur Cantonal. Ce plan est lancé par le Conseil Régional qui observe les systèmes du territoire de manière neutre et non locale.

Hélène Lasser, Municipale :

1. Le réseau LAJE est un réseau qui s'occupe du parascolaire. Un dossier complet a dû être présenté au SPJ et à la Fondation FAJE pour obtenir des fonds de démarrage. Ce réseau parascolaire a finalement été créé.
2. Le dossier du Parc Jurassien Vaudois sera déposé le 9 janvier par le Canton de Vaud à la Confédération.

Christian Pierrehumbert, Municipal :

1. Le renouvellement de l'informatique de la Commune pour lequel le Conseil avait voté en septembre a pris effet : le serveur a été mis en place et les logiciels livrés. L'ancien système reste en place, mais pour consultation uniquement. Mesdames Wampfler et Locatelli suivent une formation par étapes. Le système donne entière satisfaction.
2. Beaucoup de séances concernant la piscine ont eu lieu avec les architectes et les sociétés mandatées pour l'étude de la circulation, de l'écologie, etc. Le projet a été accepté d'un point de vue technique. Les tractations avec le canton en vue de subventions sont terminées. Le projet « label minergie » est à l'étude et le surcoût n'est pas estimé trop prohibitif. Les soumissions vont partir en début d'année 2009.
3. Une étude sur le remplacement de la chaufferie à mazout à la ZUP a été confiée à une société qui avait étudié le chauffage à distance. Toutes les options ont été examinées du point de vue écologique et financier. Deux options sont considérées : indépendante de la piscine ou l'incluant.

Walter Louis Gubler, Municipal :

1. Le plan de la Commune avec les rues et les numéros sont maintenant disponibles sur le site internet communal.
2. Déchetterie : dès le 3 décembre, il y aura une nouvelle disposition des bennes et des parkings. Une installation permanente des objets encombrants est prévue. Il y aura également une benne pour le bois ainsi que pour le plastique. Les cartons et papiers devront être séparés. La Municipalité informera la population au moyen d'un tout-ménage.

Françoise Ramel estime que c'est une bonne idée de pouvoir déposer en tout temps les objets encombrants, mais elle craint un coût plus élevé, en rapport avec le volume des déchets, s'ils ne sont pas compressés.

Walter Louis Gubler, Municipal, répond que le coût a bien entendu été calculé et que le poste le plus onéreux reste le transport.

3. Préavis No 37/2008 : Budget 2009

Jacques Ansermet, Syndic, commente le tableau du budget et relève, en résumé, les points suivants :

- Le déficit de presque 2 millions n'est pas lié à la gestion locale de notre commune et son importance doit être relativisée. En effet, 1 million est directement lié à la facture sociale, et le million supplémentaire est imputable à la modification de la Loi fiscale vaudoise. Ces deux points sont totalement indépendants de notre gestion.
- Notre taux d'impôt reste à 40 centimes jusqu'à fin 2009.
- Nos réserves financières sont suffisantes.
- Nous avons réalisé la plupart des investissements, notamment sur le secteur routier, hormis la porte d'entrée côté route de Grens, qui reste à faire.
- Les fonds nécessaires pour la réalisation du projet de la piscine sont d'ores et déjà réservés. En conséquence, cet important investissement ne peut être remis en cause.
- Les autres investissements (chaufferie, immeubles d'habitation) seront financés par des emprunts, et la rentabilité sera assurée par des loyers ou la vente de l'énergie à des tiers.
- Nous ne pouvons que difficilement évaluer les rentrées fiscales, mais les surprises sont généralement bonnes. Les contribuables aisés sont très mobiles : si l'on veut

qu'ils restent chez nous, il est nécessaire de maintenir un taux d'imposition attractif (même à 50 centimes).

- L'augmentation d'impôt prévisible pour 2010 n'est absolument pas liée à l'investissement de la piscine couverte. Cette hausse est directement dépendante du fonctionnement Cantonal et non de notre Commune.
- Le projet de la piscine est un sujet délicat : il est important de savoir qu'il ne générera aucune charge supplémentaire pour notre Commune. C'est bel et bien l'AIAB qui réglera tous les frais qui lui sont liés.
- Ce déficit est impressionnant mais rares sont les communes qui peuvent conserver le taux d'imposition tel que le nôtre.
- Les signes précurseurs de ces augmentations de charges étaient connus depuis longtemps. Il aurait été facile d'augmenter nos impôts dans un aspect prévisionnel, mais il nous a paru plus judicieux de conserver une certaine stabilité.

Alexandre Rigamonti rapporte pour la commission des finances.

Questions :

Jean-Claude Duperrex revient sur la question du fonds de réserve, rappelant qu'il est destiné à couvrir les dépenses liées à l'entretien d'un bâtiment à long terme (chaudière, réfection des façades, ou toiture, par exemple). Comme les premières années, il n'y a pratiquement aucun frais ; le montant qui n'a pas été dépensé doit être attribué à ce fonds de réserve, qui sera activé au moment où des travaux seront nécessaires. D'autre part, le fait d'y attribuer un montant annuel « normal » (CHF 100'000.-, par exemple) n'empêche pas que toute dépense soit soumise à un préavis qui sera libellé « à prélever sur le fonds de réserve » et non « sur la trésorerie courante ».

Jacques Ansermet, Syndic, comprend l'argumentation de Monsieur Duperrex et répond que nous avons un fonds d'amortissement. Ce compte de réserve existe. Le jour où il sera nécessaire de faire une rénovation importante, dans une période difficile, un préavis sera présenté. La Commune a une réserve générale, mais qui n'est pas attribuée ; ce sont des écritures scripturales.

Jean-Claude Duperrex répond que c'est bien pour cette raison que certaines Communes, dans un souci de clarté et également afin d'éviter certains amalgames, créent des fondations qui gèrent leur patrimoine immobilier.

Roland Oppliger souhaite avoir des précisions quant à l'évolution de la masse salariale communale, et demande s'il est possible d'obtenir des chiffres pour les années 2007 et 2008. D'autre part, au chiffre 45 « Ordures ménagères », il est clair que la taxe ne couvre jamais les coûts réels. A ce titre, le concept « pollueur-payeur » est-il envisagé par la Municipalité ?

Jacques Ansermet, Syndic, répond par rapport à la masse salariale. En effet, le personnel communal dans son ensemble a augmenté. Mais, par leur travail, ils améliorent la qualité de vie de notre village. Ces personnes sont nécessaires dans une Commune qui grandit et qui possède des infrastructures telles que les nôtres. Il suggère à la commission de gestion de se pencher sur cette question pour les années 2007 - 2008.

Concernant les ordures ménagères, il y a conflit entre le Canton et la Confédération. Le Nord Vaudois utilise le système de la taxe au sac, qui est effectivement le seul moyen de taxe logique et correct. Cependant, nous concernant, nous ne pouvons pas l'appliquer seuls. Cette question doit être examinée régionalement, afin d'éviter le « tourisme des ordures » qui ne serait pas sans conséquence pour les Communes nous environnant.

Françoise Ramel pose la question : où l'appétit Cantonal s'arrêtera-t-il ? Le montant attribué à la facture sociale est beaucoup trop élevé par rapport aux rentrées fiscales.

Jacques Ansermet, Syndic, répond qu'une partie de la réflexion est juste mais qu'un élément n'a pas été pris en compte. Lorsqu'on augmente les impôts, cela crée non seulement une entrée supplémentaire, mais également des participations cantonales inférieures. Avec la péréquation, le taux d'imposition est très important. Si l'on augmentait notre taux de 40 à 50 cts la taxe serait différente, aussi bien au niveau de la facture sociale que de la péréquation

directe. D'autre part, le revenu locatif de nos bâtiments (poste bénéficiaire) nous aide à vivre. En fait, il est vrai que nous vivons grâce à des éléments qui n'ont pas grand chose à faire avec les impôts, mais que les impôts nous ont permis de mettre en place. Les effets de la péréquation faussent toutes les données, et c'est pourquoi il n'est pas possible de regarder un seul élément. C'est un système qui est vicié et qui doit absolument être changé.

Vote : Préavis No 37/2008 : Budget 2009 : majorité oui, 2 abstentions, 1 avis contraire.

4. Propositions individuelles :

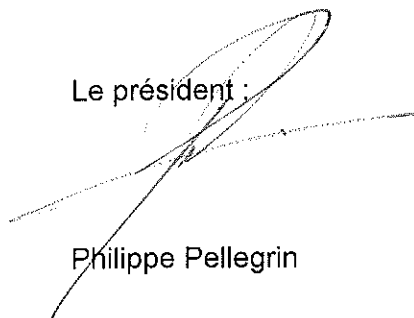
Jacques Ansermet, Syndic, remercie l'assemblée pour la confiance que le Conseil Communal accorde à la Municipalité. En effet, la charge de travail demande toujours plus de temps et d'énergie, et chacun s'investit beaucoup dans sa fonction. Il remercie également le staff administratif, les employés communaux et les conseillers communaux pour leurs engagements respectifs. 2008 aura été une bonne année et il faut s'en réjouir.

Philippe Pellegrin, Président, remercie les conseillers pour leur travail ainsi que les scrutateurs pour leur assiduité lors des votations. Il relève encore les échanges toujours sereins et constructifs qui règnent lors des séances du Conseil et souhaite à chacun de joyeuses fêtes de fin d'année.

Patrick Barras rappelle que le téléthon aura lieu le samedi 6 décembre. Il demande à chacun d'en parler au maximum, ce d'autant plus que cette année un menu sera spécialement préparé par les pompiers.

Les conseillers sont invités à passer vers Mme Locatelli, boursière, afin de recevoir les jetons de présence de l'année 2008.

Le président :



Philippe Pellegrin



La secrétaire :



Lilly Steimer